

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 877

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, après le mot :

« fiscal ; »,

substituer au mot :

« elle »

les mots :

« l'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.